# 

* Date : 29-05-2008
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2008723993
* Auteur :

Tribunal de premiere instance de Liège
L'an 2008, le 23 mai, au greffe du tribunal de première instance de Liège, a comparu :
Cramer, Léon, né le 6 juillet 1936 à Herstal, domicilié rue Vert Vinâve 38, à Vottem, porteur d'une procuration sous seing privé qui restera annexée à la présente pour et au nom de :
Jaspers, Marie-Françoise, née le 27 juin 1967 à Awans, agissant en sa qualité de représentante légale de ses enfants mineurs d'âge :
Leboutte, Laurent, né le 21 septembre 1995 à Rocourt;
Leboutte, Olivier, né le 20 février 1997 à Rocourt;
Leboutte, Philippine, née le 7 mars 2006 à Rocourt,
tous quatre domiciliés rue Robert 19, à 4340 Othée, et à ce autorisée par ordonnance du juge de paix du canton de Grâce-Hollogne rendue le 7 février 2008, ordonnance qui est produite en simple copie et qui restera annexé au présent acte, lequel comparant a déclaré accepter sous bénéfice d'inventaire la succession de Leboutte, Philippe Raymond Norbert, né à Liège le 16 février 1964, de son vivant domicilié à Awans, rue Robert 19 et décédé le 11 janvier 2008 à Aywaille.
Conformément aux prescriptions du dernier alinéa de l'article 793 du Code civil, le comparant déclare faire élection de domicile en l'étude de Me Alain Deliège, notaire, rue Neuve 6, à 4032 Chênée.
Les créanciers et légataires sont invités à faire connaître leurs droits par avis recommandé au domicile élu dans les trois mois de la présente insertion.
Le greffier, (signature illisibles).